

Vos emballages recyclables peuvent être apportés en déchetterie (bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballage, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.)

## QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

UN GARDIEN EST PRÉSENT POUR VOUS CONSEILLER  
ET VOUS ORIENTER

Les particuliers effectuent eux-mêmes le tri de leurs déchets et le déversement dans les bennes correspondantes, sous le contrôle du gardien.

À NOTER :

• **Il est interdit de :**

- descendre dans les bennes pour récupérer des objets
- déposer des objets en dehors des bennes et du site de la déchetterie

Tout dépôt sauvage sera sanctionné selon l'article R635-8 du Code Pénal, soit une contravention de 5<sup>e</sup> classe (1500 €). Toute récupération de matériaux sur le site est interdite, sous peine de poursuites.

- **Pour la sécurité de tous, vous devez respecter le sens de circulation indiqué au sol.**

## QUI ?

Les 4 déchetteries sont réservées aux habitants d'Annemasse Agglo. Elles sont accessibles aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile.

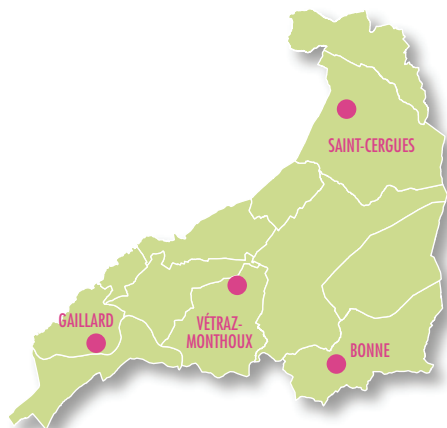
## VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

Seule la déchetterie de Vétraz-Monthoux vous est accessible. Procurez-vous un badge d'accès au siège d'Annemasse Agglo situé au 11 avenue Emile Zola à Annemasse.

## OÙ ET QUAND ?

	HORAIRES D'ÉTÉ *	HORAIRES D'HIVER *
<b>BONNE</b> Route de la Ripaille	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 19h Du mardi au vendredi 13h30 - 19h	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Du mardi au vendredi 13h30 - 17h30
<b>GAILLARD</b> Rue du Transval	Du lundi au samedi 7h30 - 19h	Du lundi au samedi 7h30 - 17h30
<b>SAINT-CERGUES</b> Route de la Vy de l'eau	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 19h Du mardi au vendredi 13h30 - 19h	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Du mardi au vendredi 13h30 - 17h30
<b>VÉTRAZ-MONTHOUX</b> « Les Grands Bois » Rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi 7h30 - 19h	Du lundi au samedi 7h30 - 17h30

\* Le changement d'horaires des déchetteries correspond au changement d'heure national.



**À NOTER :**  
*Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.*

## QUE DEVIENNENT LES MATIÈRES DÉPOSÉES EN DÉCHETTERIE ?

Une fois apportés en déchetterie, les matériaux sont dirigés vers des systèmes de valorisation : fabrication de nouveaux matériaux, production de chaleur, etc.

## PENSEZ AUSSI À LA RÉUTILISATION !

Si vous n'avez pas la possibilité de déposer vos encombrants en déchetterie et que ceux-ci sont réutilisables, vous pouvez faire appel à un organisme de récupération (type EMMAÜS) qui viendra les évacuer et les remettre en état pour la vente.

UNE QUESTION ?

[WWW.ANNEMASSE-AGGLO.FR](http://WWW.ANNEMASSE-AGGLO.FR)

[infotri@annemasse-agglo.fr](mailto:infotri@annemasse-agglo.fr)

04 50 87 88 88